

RÉSEAU DES ACTEURS CHAPELAINS POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES  
Réunion du jeudi 17 novembre 2011, de 18h30 à 20h30

Présentation et restitution des échanges - Préparation de la réunion suivante

PERSONNES PRÉSENTES

**Elu-e-s :** *Mme Isabelle Calanville*, Conseillère Municipale subdéléguée à la Jeunesse - *Mme Céline Eriaud*, Conseillère Municipale - *M. Daniel Garnier*, Adjoint aux Sports - *M. Yves Le Leuch*, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué à l'Agenda 21, l'Action Culturelle et au Personnel - *M. Eric Nozay*, Conseiller Municipal, délégué aux Relations Internationales - *Mme Isabelle Verdon*, Adjointe au Développement Éducatif Local.

**Services :** *Mme Christelle Bouchet*, adjointe au responsable du Pôle solidarité - *Mme Delphine Chevalier*, directrice de l'Accueil de loisirs 6-11 ans - *Mme Emilie Choffat*, animatrice Accueil périscolaire Beausoleil et Accueil de loisirs 6-11 ans - *Mme Mathilde Coquelin*, animatrice Accueil périscolaire Beausoleil et Accueil de loisirs 6-11 ans - *M. David Eugène*, Service Jeunesse - *M. Florent Ferré*, Service Jeunesse, responsable de l'Animation de proximité - *Mme Maryvonne Garçon*, responsable du Service Petite Enfance - *Mme Béatrice Garnier*, directrice des Accueils périscolaires école R. Doisneau - *M. Claude Jacquet*, responsable du Service Jeunesse - *Mme Véronique Josse*, coordinatrice du Projet Éducatif Local - *Mme Stéphanie Le Glouanec*, Animatrice du Point Information Jeunesse - *M. Thomas Le Gohebel*, directeur de l'Accueil périscolaire groupe scolaire La Lande De Mazaire et animateur Accueil de Loisirs 6-11 ans - *M. Olivier Marchand*, coordonnateur des Accueils périscolaires et inter-classe - *Mme Lorraine Motte*, Mission Agenda 21 juniors - *M. Philippe Nogue*, responsable du Service des Sports - *Mme Laurence Rouillard*, directrice des Accueils périscolaires école Beausoleil.

**Partenaires :** *Mme Sophie Briand*, association Atelier de l'Erdre - *Mme Noëlle Corno*, présidente du Conseil local FCPE de l'école Mazaire - *Mme Muriel Dintheer*, présidente de KDANSE Plus - *M. Loïc Gautier*, animateur sportif à l'Erdre Basket Club - *M. Guy Gourvil*, ACC Judo - *Mme Françoise Grégoire*, ex-conseillère pédagogique - *Mme Annie Le Gal La Salle*, AMEG - *M. Yanick Lorée*, parent et représentant de l'association départementale des Francas - *M. Pierre Meston*, Erdre Basket Club - *M. Fabrice Moreau*, représentant de l'association départementale des Francas - *M. René Ségura*, président de l'OMS et membre de Futsal.

**Membre de «DEI France - Cap Participation» :** *M. Frédéric Jésus*

**Excusées :** *Mme Nathalie Leblanc*, Adjointe à la Vie scolaire - *Mme Morgane Cornec*, service Petite enfance- Association de parents d'élèves F.C.P.E., *Mme Lydie Boileau* -

AUTRES DESTINATAIRES DES INVITATIONS ET DES COMPTES-RENDUS

*Mme Béatrice Jaunet*, Conseillère Municipale subdéléguée à la Petite enfance - *Mme Dominique Leberre*, Conseillère Municipale, subdéléguée au Handicap - *M. Marc Trelleu*, Conseiller Municipal. - *M. Emmanuel Dion*, Mission Agenda 21 et Démocratie participative - *M. Raphaël Gonzalez*, responsable du JAM - *M. François Guillou*, directeur du Cabinet du Maire et responsable du Service Communication - *M. Franck Hugo*, directeur de l'Animation - *M. Michel Pinard*, directeur de Capellia et des Animations culturelles - *Mme Marie Saunier*, coordonnatrice de «Festiv'ID 2011» - *M. Franck Somah*, animateur sportif - *Mme Fabienne Trehin*, directrice des Accueils périscolaires Blanchetière - *Mme Eliane Bebel Grand*, Inspectrice de Circonscription - *Mme Nelly Delaurens*, parent - *Mme Marine Triboulet*, Ateliers de l'Erdre - *M. Gaylord Trocmé*, animateur de l'association «Un copain comme les autres».

## INTRODUCTION

### Bref rappel de la démarche territoriale dans laquelle s'inscrivent la constitution du Réseau et la mobilisation attendue de ses acteurs

Conformément au cahier des charges de la « mission d'accompagnement de la Ville de La-Chapelle-sur-Erdre dans la mise en œuvre d'un projet favorisant, à l'échelle du territoire communal [et sur la durée], la participation des enfants et des jeunes », l'équipe de consultants du département « CAP-Participation » de l'association DEI-France :

- a réalisé au printemps 2011 un inventaire descriptif, quoique non exhaustif, des pratiques participatives en cours ou envisagées sur le territoire communal, et l'a assorti d'une analyse des enjeux dont elles sont porteuses : le document présentant cet inventaire et cette analyse, intitulé « *La participation des enfants et des jeunes sur le territoire de La-Chapelle-sur-Erdre : des représentations aux actions - Inventaire* », a été remis aux élu-e-s chapelains (ainsi qu'aux cadres municipaux), et ceux-ci ont souhaité qu'il soit diffusé aux acteurs du Réseau (ce qui a été fait par messagerie le 15 novembre 2011), qu'il puisse être consulté sur le site ou le blog destiné aux échanges et travaux de celui-ci, et qu'il soit ouvert aux commentaires, aux compléments, aux critiques et aux amendements que sa lecture pourra inspirer ;
- a initié un programme de formation-action participative, reposant sur sept séances réparties d'octobre 2011 à juin 2012 et destiné à une sélection de 25 acteurs (municipaux ou non) s'engageant à la suivre : la première séance, réalisée le 8 octobre 2011, était délibérément ouverte à un plus grand nombre d'acteurs, et la deuxième est annoncée pour le 9 décembre 2011 ;
- a animé, le 22 septembre 2011, une réunion de constitution et de lancement du « Réseau des acteurs chapelains pour la participation des enfants et des jeunes » : la réunion de ce jour est destinée à confirmer, consolider ou préciser certains points relatifs aux modalités de fonctionnement et aux outils de communication du Réseau, ainsi qu'à amorcer l'étude d'actions et de projets participatifs afin d'en dégager les principaux enseignements, en articulation avec les travaux menés au titre de la formation-action ainsi qu'avec les initiatives de la municipalité et de ses partenaires.

« CAP-Participation » s'est engagé à contribuer activement à l'animation des dix premières réunions du Réseau, à élaborer les comptes-rendus de ces réunions et à rechercher en ces occasions les moyens de veiller à la vitalité et à l'utilité des échanges qui s'y déroulent, à la consolidation de ses outils de communication interne et externe, enfin à l'autonomisation de son fonctionnement sur la durée à l'issue de ces dix réunions.

### Adoption du compte rendu de la réunion de constitution et de lancement du Réseau du 22 septembre 2011

Ce document a été diffusé par messagerie aux participants de la réunion du 22 septembre 2011 (celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont invités à se faire connaître auprès de Véronique Josse, nouvelle coordinatrice du Projet Educatif Local). Son contenu est adopté par les participants de la présente réunion. Il sera consultable sur le site ou le blog du Réseau.

### Remarques et informations éventuelles sur les modalités de délégation et de participation et sur le statut des acteurs du Réseau

Lors de la réunion de lancement du Réseau, il était ressorti des échanges que :

- « *les acteurs du Réseau sont tout d'abord des personnes ressources pour celui-ci, et le Réseau est une ressource pour elles* » ;
- « *si ces personnes devaient être déléguées par leur structure, il conviendrait que celle-ci s'engage à (et s'organise pour) garantir leur possibilité effective d'y participer* » ;

- « il reviendra dans ce cas à chaque structure de définir en interne les conditions et les conséquences de la délégation d'un de ses membres au sein du Réseau ».

Ces considérations n'appellent, lors de la présente réunion, aucune nouvelle remarque ou information.

#### PRÉSENTATIONS D' ACTIONS ET DE PROJETS D' ACTION

##### A propos de l'appel à rédaction de fiches descriptives d'actions ou de projets d'actions reposant sur la participation démocratique des enfants et des jeunes

Lors de la réunion de lancement du Réseau, il a été proposé qu'« afin que le Réseau puisse commencer à se doter d'une base - même modeste - de données ou, plus simplement, d'informations, chaque acteur est invité à envisager la rédaction succincte d'une ou plusieurs fiches descriptives d'actions ou de projets d'action dont il est partie prenante. Le plan de chaque fiche pourrait être, dans la mesure du possible, le suivant :

- contexte ;
- objectifs visés ;
- moyens et partenariats mobilisés ;
- résultats et impacts, attendus et/ou observés.(...)

Aucune obligation ni aucun délai de rédaction ne sont ici prescrits. Le désir de faire connaître les actions et les projets présentés et de les ouvrir aux échanges au sein du Réseau doit être la motivation première ».

L'appel à la rédaction de fiches répondant à ces caractéristiques est relancé. Il est rappelé à cette occasion :

- que les actions et les projets d'actions soutenus dans le cadre de la formation-action sont les bienvenus, sans être privilégiés pour autant ;
- que des actions et des projets peuvent être présentés au cours des réunions du Réseau sans avoir fait l'objet de la rédaction préalable de fiches descriptives ;
- que, sauf avis contraire de leurs auteurs, les fiches descriptives reçues seront consultables sur le site ou le blog du Réseau, et annexées aux comptes-rendus des réunions à l'occasion desquelles elles auront été présentées et analysées.

Deux fiches ont été reçues en vue de la présente réunion.

Le Service Jeunesse propose en outre de présenter les grandes lignes de la dimension participative de plusieurs de ses actions, et de détailler au moins l'une d'entre elles ; d'autres actions pourront être présentées lors de la prochaine réunion. Cette réunion permettra également, si possible, d'examiner le projet de la Mission « Agenda 21 junior ».

##### Présentation de la fiche « Témoignage d'une action visant la participation des enfants au sein de la vie de l'école » (Cf. annexe 1)

Des informations, complémentaires à celles que comporte la fiche, sont apportées.

- S'agissant du contexte et des enjeux de l'action :
  - à l'époque de sa conception et de sa mise en œuvre, on parlait plus volontiers de « responsabilisation des enfants » que de « participation des enfants » ;
  - on constatait en outre que les efforts déployés en matière d'aménagement des temps et rythmes scolaires (« on pensait avoir fait au mieux ») n'avaient pas suffi à prévenir et résoudre les problèmes de vie collective identifiés au sein de l'école pré-élémentaire ;
  - l'idée de partager avec les enfants non seulement le constat de ces problèmes et les questions qu'ils soulevaient, mais aussi la recherche des solutions à y apporter, a été déterminante ;

- la concrétisation de cette idée a nécessité deux années de sensibilisation, d'échanges, de formation et de recherche appliquée entre les différents adultes concernés de la communauté éducative.
- S'agissant de la méthode et des outils de l'action :
  - le Conseil d'enfants a regroupé des enfants de moyenne et grande sections de l'école pré-élémentaire, mais pas ceux de la petite section<sup>1</sup> ;
  - les enfants ont été sensibilisés et formés à la notion de représentation et à la pratique du vote, et chaque classe a alors pu élire deux délégués au Conseil d'enfants ;
  - les réunions, mensuelles, du Conseil d'enfants se sont tenues entre 14h et 15h, pendant la sieste des enfants de la petite section, c'est-à-dire pendant le temps de moindre contrainte des professionnel-le-s ;
  - le Conseil d'enfants était présidé par une institutrice ;
  - un Conseil de classe précédait chaque réunion du Conseil d'enfants, afin que s'y soient débattus les points inscrits à l'ordre du jour<sup>2</sup> de celui-ci et défini le mandat des délégués de classe ;
  - les délégués de classe restituaient aux enfants de leurs classes les décisions prises et les suggestions émises par le Conseil d'enfants ;
  - le recours à l'affichage et à la radio d'école permettait de renforcer la communication interne et externe relative aux travaux du Conseil d'enfants, et l'importance de cet effort de communication a été constatée à cette occasion ;
  - les adultes restaient les garants des décisions prises au sein du Conseil d'enfants.
- S'agissant des résultats, des impacts et des perspectives de l'action :
  - l'apaisement des relations entre les enfants et les évolutions constatées des relations entre les enfants et les adultes résultent sans doute en grande partie du consensus établi entre ces derniers, de leurs convictions partagées, de l'adoption grâce à la formation d'un langage commun entre eux, bref de leurs volontés convergentes de « faire plus que jouer le jeu » de la participation, assorties d'une définition claire de leurs places et rôles d'adultes ;
  - le principe de la participation des enfants ne se résume pas à l'institution et au fonctionnement du Conseil d'enfants : il doit aussi se vivre et se concrétiser au quotidien, à travers les actes usuels ou encore à l'occasion de la résolution de problèmes matériels intéressant le collectif d'enfants.

L'exemple a ainsi été donné d'une situation créée par les besoins de réparation des cycles de l'école. Confrontés au constat de carence des marchands de cycle sollicités, les enfants ont d'abord été accompagnés dans la gestion de la déception ainsi occasionnée, puis associés au choix d'une commande de nouveaux cycles, qui a d'ailleurs fait l'objet de divergences entre adultes et enfants. Le chèque correspondant à la commande décidée à l'issue de cette délibération a été signé devant eux, et ils ont participé à la réception des nouveaux cycles de l'école.

*Présentation de la fiche « Projet K DANSE PLUS : création d'un 'Atelier chorégraphique' » (Cf. annexe 2)*

Des informations, complémentaires à celles que comporte la fiche, sont également apportées. Elles concernent notamment les conditions de reconnaissance du potentiel de propositions et d'initiatives des jeunes dans le cadre de la vie associative.

- En l'espèce, la réalisation par « CAP-Participation » d'un inventaire des actions reposant sur la participation des enfants et des jeunes et menées ou projetées à La-Chapelle-sur-Erdre a joué un « rôle déclenchant » en suscitant, chez les responsables de l'association K DANSE PLUS :
  - une prise de conscience de ce qui existe déjà et de ce qui pourrait exister en sus sur le territoire municipal ;

<sup>1</sup> Les spécificités de ceux-ci ont cependant été prises en considération : par exemple, les règles de vie élaborées au sein du Conseil d'enfants ont été illustrées à leur intention au moyen de photos.

<sup>2</sup> Le mode d'élaboration de l'ordre du jour du Conseil d'enfants n'a pas été évoqué (Ndr)

- une réceptivité accrue à l'idée formulée par deux jeunes filles de voir l'association créer un atelier chorégraphique ouvert, décloisonné, relativement autonome et tourné vers sa participation à des manifestations publiques ;
  - le besoin de s'appuyer sur une méthodologie de projet pour accompagner la concrétisation de cette idée au sein et avec les moyens de l'association<sup>3</sup>.
- L'initiative des jeunes est ici présentée comme étant de nature, par la suite :
    - à diversifier les activités de l'association ;
    - à impulser une réflexion sur la participation des jeunes, voire des enfants, au fonctionnement de l'association : gestion matérielle, formulation et mise en oeuvre de projets, etc. ;
    - à étendre cette réflexion à d'autres associations - du moins culturelles, et au sein de l'OMCRI - en les sensibilisant à ses enjeux et à ses perspectives.

### Contributions du Service Jeunesse

● Le Service Jeunesse s'adresse aux 6-25 ans, les tranches d'âge se différenciant selon les composantes et les activités du service (par exemple, les Accueils de loisirs concernent les 6-11 ans, le Point Information Jeunesse est destiné aux 15-25 ans, etc.). L'un de ses principes de fonctionnement de base est de « faire pour et avec les jeunes » et de développer par conséquent différentes formes de concertation, et le cas échéant de co-construction, avec eux. Le Service Jeunesse souhaite cependant améliorer ses méthodes et ses outils en la matière.

Si « *Radio FMR* », animée par les jeunes, est à cet égard la réalisation la plus aboutie et la plus repérée, il faut mentionner aussi<sup>4</sup> :

- l'existence, dans les structures d'accueil de loisirs des mercredis et des vacances, de Conseils d'enfants et de Conseils de jeunes qui permettent de recueillir leurs propositions (sur les activités, les itinéraires, etc.) ;
- le fonctionnement participatif des locaux de répétition et de la salle de concert du JAM : les jeunes sont associés à l'organisation générale et au choix des horaires, à la programmation, à l'installation des locaux, et ils gèrent totalement une « scène ouverte » ;
- l'accompagnement de projets de jeunes par le Point Information Jeunesse, au moyen d'Associations Temporaires d'Enfants Citoyens (ATEC) et du partage d'expériences.

De cette dynamique participative résultent des réalisations telles que le *Festiv'ID* (s'appuyant sur un réseau de 70 jeunes bénévoles), *Urban Culture*, *Vibration Hip-Hop* (fédération de projets amateurs montée par des jeunes dans le cadre d'une programmation associative qui dépasse l'échelle du territoire municipal).

● Il est décidé de mettre l'accent, lors de la présente réunion, sur l'expérience acquise dans le cadre de « *Radio FMR* ». Celle-ci a été mise en oeuvre dans le cadre d'un partenariat avec les Francas de la Sarthe, qui y ont apporté un soutien technique. Il s'agit d'une radio conçue « pour les jeunes et par les jeunes ». De fait, si ceux-ci en sont les principaux auditeurs, ce sont aussi des jeunes chapelains qui :

- établissent la grille de programmation, définissent les thèmes et les contenus abordés, effectuent le choix des personnalités interviewées, etc. ;
- préparent et mènent librement les émissions, avec le concours, selon les cas, de collégiens, d'associations, d'élus locaux ;
- assurent de la sorte une fonction d'information à destination de leurs jeunes auditeurs.

Le coordinateur de « *Radio FMR* » et les animateurs du Service Jeunesse se cantonnent quant à eux à des rôles :

- d'accompagnateurs techniques, en s'appuyant à cet effet sur les méthodologies d'animation de groupes auxquelles le BAFA les a formés ;

<sup>3</sup> Ce besoin sera pris en compte dans le cadre de la formation action (NdR)

<sup>4</sup> Cf. également : « *La participation des enfants et des jeunes sur le territoire de La-Chapelle-sur-Erdre : des représentations aux actions - Inventaire* », pages 17 à 21.

- le cas échéant de « gardes fou de la moralité » des propos tenus sur les ondes - seule limite ici apportée à la liberté d'expression des jeunes.

Il s'agit au total :

- pour les adultes : de développer la confiance des autres adultes envers le bien-fondé de la libre expression des jeunes et envers leur aptitude à participer activement aux moyens de la concrétiser en s'impliquant à cette occasion dans l'animation de leur territoire de vie ;
- pour les jeunes : de construire et de conforter un véritable savoir-faire en la matière, de le faire reconnaître, de le transmettre à de plus jeunes qu'eux, voire à le mener jusqu'à des perspectives de professionnalisation.

ECHANGES, RÉFLEXIONS ET ÉLABORATION DE PREMIERS REPÈRES AUTOUR DE CES ACTIONS ET PROJETS D'ACTION

### A propos de la durée du mandat des enfants dans une structure consultative

Le choix d'un mandat « long » (par exemple sur une année) présente l'avantage d'instituer un « conseil (relativement) fixe » qui, en « ritualisant » quelque peu son fonctionnement interne et en le dotant d'automatismes, permet à chaque enfant délégué de s'approprier son rôle - et pas seulement de le découvrir, comme il en irait dans le cas d'un mandat plus court (par exemple sur un trimestre). Cet avantage est argumenté par l'expérience, ci-dessus présentée, d'un Conseil d'enfants dans une école pré-élémentaire et par celle, mentionnée par un animateur, d'un Conseil de jeunes scolarisés en Unité pédagogique d'intégration (UPI)<sup>5</sup>. « Radio FMR », en revanche, ne recourt pas à un groupe fixe de jeunes, mais repose sur un principe de « circulation » des jeunes au sein de l'instance d'animation.

Le mandat « long » présente toutefois l'inconvénient de susciter chez certains enfants ou jeunes délégués des comportements de « leaders » susceptibles de vouloir installer leur domination sur les autres enfants ou jeunes en dehors du temps et de l'espace du Conseil. Il revient alors aux adultes de prévenir ce risque en développant au sein de la classe, ou du groupe d'activité, un apprentissage permanent des compétences citoyennes et sociales de chacun. C'est d'ailleurs à l'échelle de tout le territoire municipal que l'adoption de « postures citoyennes partagées » entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, devrait à terme être promue.

### A propos de l'implication et des convictions des adultes en matière de participation démocratique des enfants et des jeunes

Mettre en œuvre la participation des petits enfants, des enfants et des jeunes, puis en vivre au quotidien les exigences et les conséquences, nécessite chez les adultes un véritable « travail sur soi » qui relève d'une certaine façon du militantisme et du savoir-être, mais qui nécessite aussi de la technicité et du savoir-faire. Cette implication mobilise donc des convictions personnelles (relatives par exemple aux droits de l'enfant, à l'adoption de pédagogies ouvertes et coopératives), mais elle requiert aussi d'y consacrer le temps nécessaire à l'appropriation et au partage de méthodes et d'outils appropriés, au moyen notamment d'actions de formation.

Une telle implication suppose en outre l'établissement d'un climat de confiance mutuelle entre les adultes amenés à faire vivre une participation authentique et efficace des enfants et des jeunes, et l'aptitude de chacun à remettre en question certaines de ses références et postures professionnelles. Les enseignants engagés dans la mise en place de Conseils d'enfants réellement participatifs sont par exemple amenés à s'interroger sur leurs pratiques pédagogiques. De ce point de vue, la dimension militante de l'implication est peut-être plus radicalement sollicitée dans les champs de l'enseignement et de l'éducation que dans ceux de l'animation ou de la vie associative, où le recours à la participation des enfants et des jeunes semble plus banalisé et moins visible.

Il importe à cet égard, notamment pour les parents, de ne pas confondre « participation de routine » et « participation démocratique ». L'exemple est ainsi donné de la participation d'enfants

<sup>5</sup> Depuis juillet 2010, les UPI ont été remplacées par des Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS).

au Conseil d'école d'une école primaire de la commune, décrite comme une « participation alibi », non démocratique et peu probante dans la mesure où, en pratique, les enfants y sont seulement invités à entériner les décisions des adultes. Est cependant relatée une expérience de Conseil d'enfants, en début d'implantation dans une autre école primaire de la commune : les travaux de ce Conseil d'enfants sont affichés dans l'école, et tout se passe comme s'ils contribuaient à créer du droit à usage interne, l'un des enjeux de cette initiative étant de veiller à ce que ce droit s'inscrive à terme dans le droit courant, ou le complète, bref à « créer du droit dans le droit ».

*A propos de la participation ou de la non-participation des parents aux initiatives participatives proposées à leurs enfants*

Si les parents ont été informés de l'action relative à la mise en place d'un Conseil d'enfants d'école pré-élémentaire ci-dessus présentée, ils n'ont pas été invités pour y autant à y participer activement. De même, les liens entre les travaux du Conseil d'enfants et ceux du Conseil d'école, où les parents sont représentés, n'ont été établis que dans un second temps<sup>6</sup>.

Il importe à ce sujet de s'intéresser :

- à la façon dont un enfant qui fait l'expérience, à l'école, de la participation démocratique aux décisions qui le concernent (ou, plus exactement, qui concernent le collectif d'enfants dont il fait partie) perçoit et s'adapte à un fonctionnement moins ou non démocratique de sa famille en matière de prises de décision dans la sphère privée de celle-ci ;
- à la façon dont, à l'inverse, un enfant élevé dans un contexte de « démocratie familiale » perçoit et s'adapte à un fonctionnement moins ou non démocratique de son école.

L'avis émis au cours de la présente réunion est que les enfants réussissent « de façon phénoménale » à effectuer la synthèse de ces diverses expériences, « comme un chat retombant sur ses pattes ». Qui plus est, les enfants les plus âgés des écoles élémentaires parviendraient à faire diffuser les pratiques démocratiques de leur famille vers leur école, ou celles de leur école vers leur famille.

**EXAMEN DE PROPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE PRISES DE DÉCISION AU SEIN DU RÉSEAU ET À SES OUTILS DE FONCTIONNEMENT INTERNE**

Ces propositions, dont la nature et la nécessaire discussion pour validation collective ont été évoquées lors de la réunion du 22 septembre 2011 (cf. page 4 du compte-rendu), pourront être reprises, prolongées et complétées lors des réunions ultérieures, afin d'être peu à peu formalisées dans une « Charte des valeurs et des principes de fonctionnement du Réseau ».

*Propositions relatives aux modalités de prise de décisions au sein du Réseau*

Il convient tout d'abord de bien identifier les décisions à prendre au cours des réunions du Réseau afin qu'elles puissent être plus aisément énoncées et concrétisées à l'issue des échanges auxquels elles auront donné lieu.

Il est proposé que, pendant les réunions, ces décisions soient prises :

- par consensus, autant que possible ;
- sinon, par vote majoritaire selon le principe « 1 participant = 1 voix », avec publication dans le compte-rendu du résultat du vote ainsi que des principaux désaccords et des options alternatives exprimés.

Lorsqu'un participant représente un collectif (service, association, etc.), le principe « 1 participant = 1 voix » reste inchangé si le point à décider a été inscrit à l'ordre du jour, le représentant de son collectif étant supposé être muni d'un « mandat impératif » de la part de celui-ci.

---

<sup>6</sup> Selon des modalités, sur des sujets et avec des résultats qu'il serait intéressant de connaître. (NDR)

Il est cependant remarqué que le recours au vote majoritaire est contradictoire avec l'esprit d'un réseau, tel que présenté lors de la réunion du 22 septembre 2011 (cf. page 6 du compte-rendu).

Si donc la prise de décision par consensus reste la modalité « idéale », il est décidé d'examiner au fur et à mesure des travaux du Réseau les options alternatives qui pourront être retenues lorsque ce consensus ne pourra pas être obtenu.

A l'issue de chacune des réunions du Réseau, il sera procédé :

- à la reformulation, par le consultant de « CAP-Participation » (et, par la suite, par l'animateur ultérieur de ces réunions), des principales conclusions et décisions ;
- à la proposition, par le consultant de « CAP-Participation » (et, par la suite, par l'animateur ultérieur des réunions), d'un projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, ainsi qu'à la définition et à la répartition des tâches et des échanges à effectuer en vue de cette réunion ;
- à l'adoption de l'ordre du jour, de la date et de l'heure de la réunion suivante par les participants présents - dont la validation définitive sera cependant effectuée par les élus et les cadres municipaux concernés par les travaux du Réseau.

#### Propositions relatives aux comptes-rendus des réunions du Réseau

La rédaction des projets de compte-rendu des dix premières réunions du Réseau est assurée par les consultants de « CAP-Participation », et elle bénéficie en premier lieu des amendements et de la validation de la Mission PEL et de l'élue Adjointe au Développement Educatif Local.

La diffusion, au sein du Réseau, des projets de compte-rendu ainsi élaborés est assurée par la Mission PEL.

Le compte-rendu d'une réunion est soumis, pour compléments et amendements, aux avis des participants de la réunion suivante et de ceux qui les ont auparavant fait connaître par écrit. La version définitive qui en résulte devient consultable sur le site ou le blog du Réseau.

Il est proposé et accepté que, pour faciliter l'expression de chaque acteur du Réseau et valoriser la dimension collective des travaux de celui-ci, les contributions apportées et les points de vue exprimés au cours des réunions soient restitués de façon systématiquement non nominative dans les comptes-rendus, sauf demande expresse de leurs auteurs.

#### Propositions relatives à la communication interne et externe du Réseau

Il est considéré comme indispensable de mettre en place un site ressource, interactif et collaboratif, support de recueil et de consultation tant de l'ensemble des documents produits par le Réseau ou recommandés par ses acteurs que des échanges écrits entre ceux-ci.

Une première proposition consiste en ce que le blog du PEL de la Ville de La-Chapelle-sur-Erdre assure ces fonctions. S'agissant dès lors d'un support de communication à la fois interne et externe, les gestionnaires et les modérateurs en seraient nécessairement la Mission PEL, en lien avec la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative.

Un participant propose une option alternative, qui privilégie dans un premier temps le recours à un outil de communication interne aux acteurs du Réseau - de type blog fermé avec accès par mot de passe - , afin de réduire les risques d'inhibition ou d'autocensure pouvant affecter la production et l'expression écrites. Il cite l'outil « Agora », dont il indiquera les caractéristiques à la Mission PEL. L'espace partagé Google, déjà utilisé par la Mission PEL, est également mentionné en ce sens.

Les premiers documents susceptibles d'être mis en ligne sont dans tous les cas les suivants :

- avec l'accord de leurs producteurs : les fiches descriptives d'actions et de projets d'actions sollicitées dans le cadre du Réseau, les documents issus de la formation-action, etc. ;
- les documents ressources proposés par la municipalité de La-Chapelle-sur-Erdre ;

- les documents ressources identifiés ou proposés par les consultants : <http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight6f.pdf>, choix d'écrits de Jean Le Gal, etc. ;
- tous autres documents pertinents proposés par des acteurs du Réseau.

Pourraient également être envisagées, par la suite, l'ouverture du site ou du blog du Réseau :

- à des contributions, personnelles ou institutionnelles, d'acteurs du Réseau ;
- à des contributions d'habitant-e-s de La-Chapelle-sur-Erdre, et notamment d'enfants et de jeunes.

#### Propositions relatives à l'élaboration d'une « Charte des valeurs et des principes de fonctionnement du Réseau »

Le principe de l'élaboration d'un tel document est adopté. Il est décidé que l'équipe de consultants de « CAP-Participation » en proposera un premier projet, qui sera amendé et enrichi au cours des réunions ultérieures.

#### QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs participants évoquent l'éventualité ou le « risque » que la composition (marquée de fait par une forte présence des élus et des services municipaux) et/ou le fonctionnement (s'il est trop formalisé) du Réseau en cours de constitution fassent évoluer celui-ci vers une configuration de type « Comité de gestion ». La diversité des statuts, des motivations et des intérêts des acteurs qui constituent ce Réseau et celle des sujets qu'ils souhaiteraient privilégier et aborder éloigneraient alors bien vite les uns et les autres des intentions de départ. Il convient donc de veiller à ce qu'un équilibre soit établi et garanti entre la place et les contributions des responsables municipaux et celles des associations, des parents, des autres personnes et institutions ressources. Il est rappelé, en référence à la réunion constitutive du 22 septembre 2011, que la dynamique et la richesse propres à un réseau proviennent de ce que les expériences et les influences de ses acteurs y circulent librement, mais aussi de ce qu'elles sont ouvertes aux apports des différents autres réseaux dont, le plus souvent, chacun de ces acteurs est également partie prenante.

Par ailleurs, la mise à disposition d'ouvrages thématiques et de ressources documentaires est annoncée par l'équipe municipale.

Enfin, la mise en place éventuelle de sous-réseaux thématiques ou fonctionnels, évoquée lors de la réunion de constitution et de lancement du Réseau, le 22 septembre 2011, n'est pas abordée lors de la présente réunion.

#### DÉTERMINATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est décidée en recourant au principe du recueil de l'avis majoritaire des participants. Son ordre du jour est adopté par consensus et/ou par application des décisions prises lors de la présente réunion.

La prochaine réunion du « Réseau des acteurs chapelains pour la participation des enfants et des jeunes » se tiendra :

**le jeudi 2 février 2012, de 20h30 à 22h30, Salle Balavoine.**

#### Ordre du jour

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2011
- Présentation de deux projets d'action : Erdre Basket Club, Agenda 21 juniors
- Proposition de travail sur des actions transversales .
- Communication interne et/ou externe du Réseau

- Charte des valeurs et des principes de fonctionnement du Réseau (*un projet sera diffusé fin janvier 2012*)
- Questions diverses
- Détermination de la date et de l'ordre du jour de la réunion suivante.

## ANNEXE 1

FICHE-TÉMOIGNAGE D'UNE ACTION VISANT LA PARTICIPATION DES ENFANTS AU SEIN DE LA VIE DE L'ÉCOLE

*Il s'agit, non d'un projet, mais d'une action passée. L'intérêt de ce témoignage doit être de cibler les questionnements et les réponses apportées alors, qui peuvent être repris pour nourrir la réflexion actuelle engagée sur la commune.*

**Contexte**

Ecole maternelle C.Claudiel (quartier La Géraudière) - ZEP de Nantes - Nord

Constats par l'équipe des enseignantes d'un climat tendu dans tous les moments et les lieux de vie collective (pas de violence à proprement parler, mais beaucoup d'excitation et de dysfonctionnements)

Constat d'autre part d'améliorations importantes mises en place par les adultes de l'école : aménagement du temps, aménagements des espaces cour, BCD, restaurant scolaire

↳ décision des enseignantes de faire participer les enfants à la recherche de solutions.

**Objectifs visés**

- Responsabiliser les élèves dans la gestion de la vie collective de l'école
- Mettre en place un Conseil d'enfants

**Moyens et partenariats mobilisés**

Deux conditions fondamentales :

→ la mise en place d'une structure de réflexion, de débat et de décision, le Conseil d'enfants

→ la nécessité d'un consensus fort et d'un projet d'équipe au niveau de la communauté éducative (enseignantes, ATSEM, personnel de restauration, personnel périscolaire, familles)

**Résultats et impacts attendus et/ou observés**

Grâce à des aller-retour permanents entre la réflexion au sein de la classe et les débats au sein du conseil, les enfants ont ainsi participé :

- à l'élaboration de règles de vie pour le restaurant, pour la cour et pour les différents espaces de circulation
- à la communication de ces règles
- au respect de ces règles
- à l'achat de matériel
- et à la maintenance de ce matériel.

Impacts très positifs :

- constat d'un « mieux vivre » dans les moments de restauration, de récréation...
  - problèmes matériels rapidement résolus
- mais aussi,
- nouvelle relation adultes/enfants (collaboration, enfants perçus comme de véritables interlocuteurs)

**Éléments qui ont animé la réflexion de l'équipe**

→ l'école maternelle, terrain propice au développement de l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation des enfants

→ démagogie / démocratie ?

→ dérive des enfants « leaders »

→ problème des sanctions

→ les limites

→ la remise en cause du statut de l'adulte détenteur du pouvoir

*Rédactrice de la fiche : Mme Françoise Grégoire, ex-conseillère pédagogique*

## ANNEXE 2

PROJET KDANSE PLUS : CRÉATION D'UN « ATELIER CHORÉGRAPHIQUE »**Présentation de l'association**

KDANSE PLUS est une association où se pratique la danse éveil (à partir de 5 ans), classique, contemporaine et *modern'jazz*.

Elle compte environ 600 adhérents, est gérée par un conseil d'administration composé de 12 bénévoles et emploie 4 salariées (3 professeurs de danse et 1 secrétaire).

45 cours par semaine sont assurés toute l'année et en plus de son gala annuel, l'association participe à diverses manifestations chapelaines (Téléthon, Fête de la Musique, Handichap, ...) en faisant danser certains groupes d'élèves volontaires.

**Contexte**

L'idée de mettre en place un atelier chorégraphique nous est venue après que 2 jeunes filles nous aient adressé un courrier pour nous proposer de créer une sorte de « mini compagnie » qui pourrait participer aux diverses manifestations jusque-là réservées à certains groupes volontaires, en fonction des disponibilités ou affinités de leurs professeurs.

Cet atelier au contraire, regrouperait des jeunes volontaires toutes disciplines confondues (classique ou *modern'jazz*) et l'encadrement pourrait être assuré indifféremment par un des trois professeurs en fonction des projets choisis.

Il serait ouvert à tous, sans sélection ou compétence particulière requise si ce n'est la motivation et l'envie de s'investir.

**Objectifs visés**

- Favoriser **les échanges** entre élèves car contrairement aux cours traditionnels qui fonctionnent par tranches d'âge et par discipline, l'atelier concernerait (dans un premier temps) des jeunes de 15 à 18 ans, toutes disciplines confondues.
- Favoriser **la créativité** grâce au travail en « atelier » où chacun apporte sa contribution.
- Favoriser **l'autonomie** en laissant au groupe une certaine liberté dans les choix des projets et dans l'organisation de la participation du groupe à une manifestation.

**Moyens et partenariats mobilisés**

La question du financement de cet atelier s'est posée car il demeure encadré par un professeur dont le salaire est habituellement couvert par les cotisations des adhérents.

Dans le cas de l'atelier chorégraphique, l'association ne souhaite pas risquer de pénaliser les jeunes intéressés par ce projet mais dont les parents ne pourraient assumer le coût d'un cours supplémentaire. L'association a donc décidé de prendre en charge une réduction d'au moins 50% du montant de la cotisation annuelle, révisable en fonction du succès du projet et d'éventuelles sources de financement extérieures.

**Résultats et impacts attendus**

L'atelier chorégraphique sera pour KDANSE PLUS une première expérience en direction de la participation des jeunes dans la vie de l'association.

Dans un premier temps réservé aux 15-18 ans ce projet pourrait servir de point de départ à une consultation des plus jeunes peut-être sous d'autres formes (bureau des jeunes, etc.).

Dans le monde associatif basé sur le bénévolat nous sommes habitués à consulter les adultes et à les solliciter, avec plus ou moins de succès ...

Mais les plus jeunes savent parfois nous rappeler qu'ils sont attentifs à ce qui se passe autour d'eux et nous montrer qu'ils ont souvent des idées à nous faire partager.

*Rédactrice de la fiche : Mme Muriel Dintheer, présidente de KDANSE Plus*